

Compte rendu réunion du Conseil Municipal

Du 25 / 04 / 2014

Date de convocation : 19 / 04 / 14

PRESENTS : ZDAN Michel, LORRAIN Jean-Luc, VILLAESCUSA Sylvie, DEMESSANCE Florence, MESPLES Noël, DA SILVA CORREIA Manuel, DJOURI Fadhéla, FLOURY Clara, LOUPADIERE Lynda, MANFRINATO Mélissa, OLIVA Charles, RAMAHERIRARINY Liliane, RIZZO Nadine.

EXCUSE : Mme ROBECQUE Amandine (pouvoir donné à M. LORRAIN), M. SADJAK Henri (pouvoir donné à M. MESPLES Noel)

SECRETAIRE : Monsieur OLIVA Charles

COMPTE RENDU :

- 1) **Vote du Budget 2014.**

* approuvé et voté à l'unanimité

- 2) **Vote des taux**

* approuvé et voté à l'unanimité

- 3) **Mai photographique**

* Madame VILLAESCUSA Sylvie présente au Conseil Municipal le projet de l'exposition photo « Mai Photographique ».
Le Conseil Municipal approuve le concept.

- 4) **Feu d'artifice et animations pour le 14 juillet**

* Reporté au prochain conseil

- 5) **Devis nettoyage vitres salle polyvalente**

* Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux devis concernant le nettoyage de vitres à la salle polyvalente.

1^{er} devis : Société TF NETTOYAGES pour un montant de **420.00 € TTC**

2^{ème} devis : Société SNASO pour un montant de **571.20 € TTC**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire appel à la Société TF NETTOYAGES.

- 6) **Mise à disposition du photocopieur pour les associations**

* Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire une délibération dans la continuité de la campagne électorale : Proposition aux associations l'accès libre au photocopieur de la mairie pour la préparation des festivités (hors papiers).

- 7) **Courrier Conseil Général**

* Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur IZARD, Président du Conseil Général, concernant « le pourquoi le Conseil Général serait-il condamné à mort ? ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire une délibération sous forme de soutien en reprenant le texte de Monsieur IZARD.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

- 8) Création pluvial entre Rouge et la Mouillonne

* Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération du 21/12/13 concernant la création du pluvial entre Rouge et la Mouillonne. Monsieur le Maire rappelle que la Commune sera maitrise d'ouvrage principal pour les travaux du réseau pluvial et présente le montage financier sur la base de l'estimation de 205 000 € qui sera revu à la baisse vu les travaux communs avec le SDEHG et le SIERGA.

Le Conseil Municipal approuve :

- La Commune sera maitrise d'ouvrage principal sur les travaux du réseau pluvial
- Le montage financier sur la base de l'estimation de 205 000 €
- Le plan de financement

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à choisir la maitrise d'oeuvre pour établir le CCTP.

-7) Questions diverses

Séance levée à 23 h 30